



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OBJET

Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

1-Commande publique

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

1-1 Achat d'une prestation

N°2025-166

Considérant la proposition de contrat de cession des droits d'exploitation émanant de Little Bros. SAS, 19 rue Simart, 75018 Paris, représentée par Gilles Petit en qualité de Président ou Matthieu Petit en qualité de Directeur Général, « La belle histoire de Coline Serreau » le jeudi 26 novembre 2026 à l'espace Louis Simon ;

**Achat du spectacle de
« La belle histoire de
Coline Serreau »
le jeudi 26 novembre 2026
à l'espace Louis Simon**

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer un contrat de cession des droits d'exploitation émanant de Little Bros. SAS, 19 rue Simart, 75018 Paris, représentée par Gilles Petit en qualité de Président ou Matthieu Petit en qualité de Directeur Général, « La belle histoire de Coline Serreau » le jeudi 26 novembre 2026 à l'espace Louis Simon.

ARTICLE 2 – DIT que le contrat pour lequel la commune souscrit se porte au global à 5 802,50 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits inscrits au 311 / 6232 / 2412 / 2412.221 sont prévus à cet effet et répartis ainsi :

- Un acompte, d'un montant de 3 000,00 € TTC, sur l'exercice 2025.
- Le solde, d'un montant de 2 802,50 € TTC, après la représentation, sur l'exercice 2026.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 28 octobre 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 30/10/2025

de sa mise en ligne le : 30/10/2025

de sa notification le : 30/10/2025